



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4286

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4286**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le quartier de Bron Terraillon a été retenu par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2010-1709 du 20 septembre 2010.

Une 1<sup>ère</sup> procédure d'expropriation a été engagée par décision du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon le 7 septembre 2011. Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 décembre 2012. Cette procédure initiale d'expropriation a aujourd'hui été menée à son terme.

Suite aux études conduites par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), concessionnaire de la ZAC, la Métropole de Lyon a décidé, en accord avec les partenaires de l'opération, d'affermir la tranche conditionnelle du traité de concession, intégrant de ce fait la partie nord de la ZAC et d'apporter certaines modifications au projet figurant dans la tranche ferme. Sur une superficie maintenue de 6,5 ha, le programme global de construction de la ZAC prévoit la réalisation d'environ 508 logements en 12 îlots et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 80 lits, correspondant à une surface de plancher total de 38 000 m<sup>2</sup>. Le programme des équipements publics comprend, pour sa part, la création ou la requalification d'espaces publics.

Par délibération du Conseil n° 2017-2018 du 11 septembre 2017, la Métropole a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable pour le projet modifié de la ZAC Terraillon. La concertation préalable a été ouverte le 9 octobre 2017 et clôturée le 20 décembre 2017. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2857 du 25 juin 2018. Cette délibération a été également l'occasion d'approuver le dossier de création modifié, ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC Terraillon.

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du programme modifié de la ZAC Terraillon, et notamment les démolitions/reconstructions prévues sur la partie nord de la ZAC, il est aujourd'hui nécessaire d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), procédure rendue nécessaire pour conduire la procédure d'expropriation sur les parties nord des bâtiments A et B.

Le projet de ZAC Terraillon a donc fait l'objet d'une enquête publique, en application des codes de l'environnement et de l'expropriation, ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 23 octobre 2019.

## II - Le déroulement de l'enquête

Cette enquête s'est déroulée du 25 novembre 2019 au 27 décembre 2019 inclus à la Mairie de Bron, sous l'égide de monsieur le commissaire-enquêteur désigné par décision de monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon, le 22 août 2019.

À la suite de cette enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet après avoir relevé notamment que "le projet urbain final, tel que présenté, satisfait aux objectifs globaux d'amélioration de l'attractivité du quartier" et que "bon nombre des habitants du quartier y sont favorables alors que la réhabilitation des immeubles que le projet envisage de démolir n'aurait pas permis de donner une image et une vie nouvelles au quartier Terrailon".

Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a, par un courrier du 20 février 2020, sollicité la Métropole afin qu'elle se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération dans les conditions prévues à l'article L 126-1 du code de l'environnement.

## III - La déclaration de projet

Conformément aux articles L 122-1 du code de l'expropriation et L 123-1 et L 126-1 du code de l'environnement, lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité territoriale responsable du projet doit se prononcer dans un délai de 6 mois à compter de la notification du rapport de monsieur le commissaire-enquêteur, par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Aussi, la présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement, a pour objet de :

- confirmer l'intérêt général de l'opération,
- confirmer la volonté de la Métropole de réaliser cette opération.

La présente déclaration de projet s'appuie, notamment, sur le rapport de monsieur le commissaire-enquêteur et sur ses conclusions.

Le projet de la ZAC Bron Terrailon a pour objet de réaménager le quartier et de le rendre plus attractif par :

- l'amélioration et la diversification de l'offre de logements,
- le développement socio-économique du quartier,
- le développement de la mixité sociale,
- l'amélioration des déplacements au sein du quartier et la sécurisation des modes doux,
- l'amélioration de l'offre de stationnement,
- la revalorisation du cadre de vie et la limitation de l'extension urbaine,
- la diminution de la consommation énergétique et le recours aux énergies renouvelables,
- l'amélioration du confort des bâtiments et la réduction des nuisances acoustiques.

Pour ce faire, l'aménagement du quartier Terrailon prévoit la suppression des parkings en surface et la démolition d'immeubles collectifs A, B et C en mauvais état et ne répondant plus au besoin des habitants.

Ces immeubles seront remplacés, selon les îlots, par de nouvelles constructions de plus petite taille allant de R+1 à R+4 + attique. Ce sont 508 logements qui seront créés au sein de la ZAC laquelle prévoit la création d'une surface de plancher totale de 38 000 m<sup>2</sup>. Ces nouveaux logements seront de typologie variée. En outre, un îlot sera destiné à l'accueil d'un EHPAD de 80 lits environ.

Le projet de la ZAC Bron Terrailon comprend la création d'un réseau viaire hiérarchisé permettant les déplacements internes au quartier et ouvrant ce dernier sur les quartiers voisins :

- création d'une voie centrale (la Traverse) orientée est/ouest entre l'avenue Brossolette et la rue Hélène Boucher débouchant sur la rue Hélène Boucher au droit du groupe scolaire Pierre Cot,
- création d'une nouvelle voie de desserte orientée nord/sud entre la nouvelle voie centrale et la rue Guillermin,
- création d'une nouvelle voie de desserte est/ouest "rue du Parc" en bordure nord du parc entre la rue Hélène Boucher et la rue Guynemer.

L'ensemble des voies sera équipé de trottoirs de largeurs variables pour les déplacements piétons. La majorité des trottoirs sera séparée de la voirie par des stationnements ou des aménagements paysagers permettant ainsi de sécuriser les déplacements doux. Le projet prévoit également la création d'environ 159 stationnements publics sur les voiries dont 7 pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les places de stationnements privatifs pour les nouveaux bâtiments, ainsi que l'aménagement d'aires de stationnement cycle seront réalisés conformément au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) en vigueur.

Le projet s'accompagne d'aménagements paysagers de qualité en cœur d'îlot et au sein du parc situé entre l'église et la rue Hélène Boucher à l'est. Ce parc, lieu de rencontre et de vie, contribuera à rendre le quartier plus agréable et vivant.

Monsieur le commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable à l'utilité publique du projet sans aucune réserve ni recommandation, il est donc proposé au Conseil de la Métropole de prendre la déclaration de projet, de poursuivre la procédure sur la base du dossier soumis à enquête et de demander à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, la déclaration d'utilité publique du projet, dont l'intérêt général est réaffirmé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Prend** note de l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur.

**2° - Réaffirme**, à la suite de l'enquête et des avis et observations formulées, l'intérêt général du projet de ZAC Terraillon sur la Ville de Bron.

**3° - Confirme** sa volonté de réaliser ce projet et sa demande de déclaration d'utilité publique pour lui permettre de poursuivre la procédure d'expropriation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.**